

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018

Le jeudi 12 avril deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Caudebec-en-Caux à Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Henri DELAMARE, M. Pierre DENISE, Mme Annic DESSAUX, Mme Angélique DUBOURG, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. William GILBERT, M. Paul GONCALVES, Mme Stéphanie HAQUET, M. Sylvain HEMARD, M. Louis-Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. Yves LEROY, Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, M. Jonathan LINDER, M. René LOISEAU, Mme Brigitte MALOT, M. Arnaud MASSON, M. Laurent PESLHERBE, M. Hervé PIQUER, M. André RIC, Mme Isabelle RICHARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL.

Date de convocation

6 avril 2018

Date d'affichage

20 avril 2018

Nombre de conseillers

En exercice 44

Présents 30

Votants 44

Procurations :

Mme Corinne BARROIS-VANNONI à M. Bastien CORITON, M. Mustapha BEHOU à M. Louis-Marie LE GAFFRIC, M. Eric BLONDEL à Mme Céline CIVES, Mme Véronique CAREL à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Valérie DIJON à M. Jonathan LINDER, Mme Gabrielle DUTHIL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Pierre DENISE, M. François GRANGIER à Mme Angélique DUBOURG, M. Luc HITTLER à M. Christian CAPRON, Mme Noémie JACQUELINE à M. Lionel DURAME, Mme Delphine LOZAY à Mme Stéphanie HAQUET, M. Olivier PLANTEROSE à Mme Annic DESSAUX, Mme Macha STOCKMAN à M. Jacques TERRIAL, Mme Marie-Laure THIEBAUT à M. Yves LEROY.

Mme Dominique LEPEME a été élue secrétaire de séance.

Les comptes rendus des Conseils Municipaux du mercredi 21 février 2018 et du mercredi 21 mars 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le point concernant l'indemnité de Madame Stéphanie HAQUET est retiré de l'ordre du jour et sera éventuellement abordé lors d'une prochaine réunion.

DL2018-020	Compte administratif 2017 Commune de Rives-en-Seine
-------------------	--

Monsieur Bastien CORITON, Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE, Madame Stéphanie HAQUET, Maire délégué de Villequier et Madame Annic DESSAUX, Maire délégué de Saint Wandrille-Rançon, indiquent que les comptes administratifs 2017 ont fait l'objet d'un travail de la commission Affaires Générales et d'une présentation aux élus, préalablement à cette réunion de Conseil Municipal.

Le compte administratif 2017 de la ville de Rives-en-Seine s'établit comme suit :

o **COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2017**

Compte tenu du report des excédents des exercices antérieurs, le compte administratif 2017 se présente par section comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	4 532 300.45 €
	Recettes	6 792 824.75 €
	Soit un excédent de :	2 440 524.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	1 545 344.22 €
	Recettes	1 508 790.11 €
	Soit un déficit de :	36 554.11 €
Restes à réaliser	Dépenses	4 282 319 €
	Recettes	2 404 533 €
	Soit un déficit de :	1 877 786 €

Après que le Maire a quitté la salle, Monsieur Henri DELAMARE, doyen d'âge du Conseil Municipal de RIVES-EN-SEINE, demande aux élus de voter les comptes administratifs de 2017.

A l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et Monsieur Arnaud MASSON s'abstenant, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la Ville de Rives-en-Seine.

Monsieur Arnaud MASSON considère qu'il n'a pas eu suffisamment le temps de prendre connaissance des documents et choisit de s'abstenir.

DL2018-021	Compte administratif 2017 Budget annexe – Cabinets Médicaux
-------------------	--

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget annexe des CABINETS MEDICAUX de Rives-en-Seine, qui s'établit comme suit :

○ **COMPTE ADMINISTRATIF CABINETS MEDICAUX 2017**

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses	55 998.18 €
	Recettes	63 159.62 €
	Soit un excédent de :	7 161.44 €

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur Henri DELAMARE, doyen d'âge du Conseil Municipal, demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 des CABINETS MEDICAUX.

A l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 des Cabinets Médicaux.

DL2018-022	Compte administratif 2017 Budget annexe – Friches industrielles
-------------------	--

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget annexe des FRICHES de Rives-en-Seine, qui s'établit comme suit :

○ **COMPTE ADMINISTRATIF FRICHES 2017**

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses	431 112.50 €
	Recettes	430 672.50 €
	Soit un déficit de :	440.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	767 783.25 €
	Recettes	700 819.97 €
	Soit un déficit de :	66 963.28 €

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur Henri DELAMARE, doyen d'âge du Conseil Municipal, demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 des FRICHES de Rives-en-Seine.

A l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 des Friches.

DL2018-023	Compte administratif 2017 Budget annexe – Cinéma le Paris
-------------------	--

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget annexe du Cinéma Le Paris, qui s'établit comme suit :

○ **COMPTE ADMINISTRATIF CINEMA 2017**

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses	150 218.24 €
	Recettes	150 218.24 €
	Solde de la section de fonctionnement :	0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	60 565.49 €
	Recettes	60 565.49 €
	Solde de la section d'investissement	0.00 €

Monsieur le Maire précise que l'équilibre du budget 2017 du Cinéma « Le Paris » a été réalisé grâce aux écritures suivantes :

Budget Ville de Caudebec en Caux

Section de fonctionnement – Dépenses

Mandat au compte 67441 : 61 374.68 €

Section d'investissement – Dépenses

Mandat au compte 2041642 : 32 156.74 €

Budget Cinéma « Le Paris »

Section de fonctionnement – Recettes

Titre au compte 74 : 61 374.68 €

Section d'investissement – recettes

Titre au compte 1314 : 32 156.74 €

Après que Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil Municipal, Monsieur Henri DELAMARE, doyen d'âge du Conseil Municipal, demande au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2017 du Cinéma le Paris.

A l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 du Cinéma.

Monsieur Henri DELAMARE félicite Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, pour la bonne gestion de la Commune de Rives-en-Seine.

DL2018-024	Approbation des comptes de gestion 2017
-------------------	--

Monsieur le Maire indique qu'après approbation des comptes administratifs 2017, il est nécessaire d'approuver les comptes de gestion de 2017 établis par Madame Nicole COUTURIER, comptable publique, qui confirme que les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2017 et charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

DL2018-025	Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017
-------------------	---

Après le vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
Constatant que le cumul des comptes administratifs présente les résultats suivants :

	Résultat C.A. 2016	Part affectée à la section investissement	Résultat exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser
Investissement	635 850.26 €		- 36 554.11 €	D : 4 282 319 € R : 2 404 532 €	- 1 877 787 €
Fonctionnement	1 471 315.47 €		€		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017	2 260 524.30 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 914 341.11 €
Solde disponible affecté comme suit :	-
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	346 183.19 €
Total affecté au c/1068 :	1 914 341.11 €
Déficit global cumulé au 31/12/2017	-
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout document à intervenir.

DL2018-026	Vote des budgets primitifs 2018 Commune de Rives-en-Seine
-------------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018, élaboré au cours des réunions de travail des élus et issu des arbitrages de chaque maire ; ce budget, détaillé par chapitre et correspondant aux éléments figurant au rapport d'orientations budgétaires (voté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 février 2018), s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	5 024 200 €
	Recettes	5 024 200 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	8 701 730 €
	Recettes	8 701 730 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux de fiscalité locale suivants :

TAUX TAXE HABITATION	TAUX TAXE FONCIER BATI	TAUX TAXE FONCIER NON BATI
14.31 %	28.88 %	41.88 %

Comme convenu lors de la création de la commune nouvelle, ces taux seront obtenus grâce à un lissage des taux de fiscalité locale sur une période de 12 ans, allant de 2017 jusqu'en 2029.

Enfin, Monsieur le Maire indique que les crédits permettant l'équilibre réel du budget du cinéma « Le Paris » – en fin d'exercice 2017- figurent aux comptes de la Commune de RIVES-EN-SEINE :

- 67441 (dépenses de fonctionnement) pour un montant de 61 374 68 €,
- 2041642 (dépenses d'investissement) pour un montant de 32 156.74 €.

A la majorité, Monsieur Arnaud MASSON votant contre, le Conseil Municipal approuve :

- le budget primitif 2018 de la Ville (voté par chapitre),
- et les taux d'imposition,

et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Monsieur Arnaud MASSON informe le Conseil Municipal qu'il est toujours en désaccord avec le principe du lissage des taux sur 12 ans, qu'il juge défavorable, notamment, pour les habitants de Villequier.

DL2018-027	Vote des budgets primitifs 2018 Budget annexe – Cinéma le Paris
-------------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 du cinéma « Le Paris », par chapitre, qui s'équilibre en hors taxes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	156 045 €
	Recettes	156 045 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	103 600 €
	Recettes	103 600 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du Cinéma le Paris (voté par chapitre) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

DL2018-028	Vote des budgets primitifs 2018 Budget annexe – Friches industrielles
-------------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 des friches industrielles, par chapitre, qui s'équilibre en hors taxes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	1 000 €
	Recettes	1 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépenses	211 978 €
	Recettes	211 978 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 des Friches Industrielles (voté par chapitre) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

DL2018-029	Vote des budgets primitifs 2018 Budget annexe – Cabinets médicaux
-------------------	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 des cabinets médicaux, par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	55 461 €
	Recettes	55 461 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 des Cabinets Médicaux (voté par chapitre) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Monsieur le Maire remercie Madame Nicole COUTURIER et l'équipe de la trésorerie de Rives-en-Seine, pour le travail réalisé tout au long de l'année écoulée ; un travail effectué en bonne entente entre les services municipaux et des finances publiques.

Il remercie également ses collègues maires, les élus membres des commissions et des Conseils Communaux, qui se sont investis lors des réunions d'élaboration du budget, ainsi que les services municipaux, et en particulier Madame Maryline MIRANDA-TEODORO, Directrice Générale des Services, et le service des finances, Mesdames Nathalie MARQUER et Véronique LE HARDY. Il remercie enfin les élus de leur participation nombreuse et active aux commissions d'élaboration du budget.

Enfin, il souligne que les projets inscrits dans la Charte de la Commune Nouvelle se réalisent (notamment l'Eglise de Villequier, le gymnase et le centre bourg de Saint Wandrille-Rançon ...). Les demandes émanant des commissions ont été prises en compte.

Il termine son propos en soulignant que c'est un budget important (5 millions d'euros en fonctionnement et 8,7 millions d'euros en investissement). Les investissements obtiendront des subventions importantes ce qui continue de maintenir et d'améliorer les services à la population, et d'en créer de nouveaux avec notamment la création d'un relais d'assistants maternels.

En conclusion, il est satisfait que les choses avancent ; il faut continuer l'effort de maîtrise des dépenses courantes pour maximiser les investissements. L'histoire de Rives-en-Seine s'écrit petit à petit...

DL2018-030	Acquisition de biens meubles d'une valeur inférieure à 500 € Exercice 2018
-------------------	---

Considérant l'arrêté n°NOR/INT/BO100692A du 26 octobre 2001, relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local, pris en application des articles L2122-21, L3221-2 et L4231-2 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de RIVES-EN-SEINE de l'autoriser à imputer les dépenses d'acquisition de biens meubles, d'un montant unitaire inférieur à 500 € TTC, en section d'investissement, à condition que ces biens revêtent un caractère réel de durabilité.

Il précise que le Conseil Municipal se verra communiquer la liste des biens concernés par cette autorisation après la clôture du présent exercice budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

INFORMATION **Conseil Municipal du 12 avril 2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération en date du 10 avril 2017, les Maires ont été autorisés à imputer en section d'investissement les dépenses d'acquisition de biens meubles ayant un caractère réel de durabilité -réalisées durant l'année 2017- d'un montant unitaire inférieur à 500.00 € TTC.

Comme le prévoit la réglementation, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste de ces biens concernés, à savoir :

Désignation des biens	Quantité	Montant total de la facture TTC
Panneaux de circulation temporaire	46	5 739.39 €
Compresseur électrique	1	406.80 €
Panneaux de circulation	150	1 60.20 €
Réfrigérateur + micro-onde	2	429.88 €
Tables rondes salle oiseau bleu	20	3303.36 €
Chariots tables rondes	2	711.60 €
Fauteuils de bureau	2	522.89 €
Tables meeting salle de conseil	10	3 794.40 €
Vidéoprojecteur + écran	2	1 034.4
Imprimante / garderie	1	107.45 €
Moniteur led	1	141.60 €
Matériel ordinateur/école St Wandrille	6	395.77 €
Ecrans infor./ Ecole St Wandrille	2	283.20 €
Imprimante/ école Tourterelles	1	329.25 €
Imprimante/ école St Wandrille	2	714.20 €
Imprimante+ fax mairie St Wandrille	3	297.85
Matériel informatique/ école St Wandrille	9	2212.04
Radiateurs cantine	2	459.12 €
Micro-onde service technique	1	156.80
Matériels élec. comble mairie	1 lot	1 847.84 €
Four / Technique	1	246.00 €
Balançoire quai	1	232.98 €
Drapeaux	4	596.28 €
Drapeaux	11	1 384.32 €
Colonnes de douche	2	167.52 €
Matériel électrique	1 lot	601.33 €
Bancs /école Prévert	4	490.98 €
Motopompe	1	360.00 €
Cric	1	296.61 €
Epandeur à sel	1	286.30 €
Epandeur à sel	1	286.30 €
Pompe vide cave	1	189.50 €
Matériel électrique/vestiaire	1 lot	1 207.69
Marquage au sol jeu badminton	1	343.20 €
Cuisinière à gaz	1	399.90 €
Douchette cantine	1	182.70 €
Guirlandes électrique	25	1 590 .00 €
Chargeur démarreur	1	407.70 €
Table cantine	1	306.00 €
Perceuse	1	226.32 €
Centrale d'hygiène /cantine	1	351.36 €
Housse drapeau	1	49.50 €
Baudrier + insigne + gants	3	135.90
Meuleuse	1	360.70 €
Sèche-linge/garderie	1	410.00 €
Meuleuse + perceuse	2	941.14 €
Bacs + cubes + trampoline	3	313.56 €
Souffleur à batterie	1	288.50 €
Bancs pour le tennis	4	860.00 €
Matériels cantine	1 lot	345.60 €
Matériels cantine	1 lot	345.60 €

DL2018-031	Ligne de trésorerie
-------------------	----------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 février 2018, décidant d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 3 000 000€ pour la commune de Rives en Seine,

Après analyse des offres par Monsieur Paul GONCALVES et Monsieur le Maire,

Ils proposent au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

Le Conseil Municipal de Rives-en-Seine, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *De recourir à une Ligne de Trésorerie de 3 000 000€ auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine et de CA-CIB, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :*

Durée	<i>364 jours à compter de la notification au Prêteur, après signature du contrat par l'Emprunteur et visé par le contrôle de légalité.</i>
Montant	3 000 000 Euros
Index de référence et marges	Euribor 1 mois moyenné flooré à 0% + 0.34%
Base de jours	<i>Exact / 360 jours</i>
Commission de Mise en place	<i>0,05% du Montant maximal du Crédit, payable par l'Emprunteur à la mise en place, soit 1 500 €.</i>
Commission de non utilisation	<i>0% sur les encours non tirés payable trimestriellement à terme échu.</i>
Paiement des intérêts	<i>A chaque remboursement total ou partiel d'un tirage</i>

- **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :
 - *de rembourser la ligne de trésorerie à la date d'échéance fixée au contrat.*
- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire de la Rives-en-Seine pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et CA-CIB et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

DL2018-032	Emprunt Gymnase
-------------------	------------------------

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2018, et après analyse des offres par Monsieur Paul GONCALVES et Monsieur le Maire, ils proposent au Conseil Municipal de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Normandie en délibérant comme suit :

Le Conseil Municipal de Rives-en-Seine,

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer la construction du gymnase de Rives-en-Seine, la commune de Rives-en-Seine décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant :	<i>500 000 € (cinq cent mille euros)</i>
- Taux :	<i>1.44 %</i>
- Durée :	<i>15 ans</i>
- Périodicité :	<i>trimestrielle</i>

- *Echéances* : constantes (*capital constant*)
- *Commission d'engagement* : 500 €

Article 2 :

Mr Le Maire de Rives-en-Seine est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Rives-en-Seine décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Paul GONGALVES pour sa collaboration dans ces dossiers.

DL2018-033	Garanties d'emprunts Logéal
-------------------	------------------------------------

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de demande de garanties d'emprunts pour les opérations suivantes :

- Travaux de remplacement de convecteurs et réfection électrique – Mascaret : 85 000 €
- Travaux de remplacement des menuiseries extérieures – Résidence Les Oiseaux : 345 000 €
- Travaux d'isolation des pignons, réfection de la VMC, isolation sous couverture – Résidence autonomie Paul Bréchet : 174 000 €

Il propose au Conseil Municipal de donner un accord de principe pour assurer ces garanties à hauteur de 100 % du prêt soit un total de 604 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

DL2018-034	Caux Seine Développement Accompagnement Commerce
-------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les activités de la S.P.L. Caux Seine développement ont pour objet de mener toutes les actions permettant d'effectuer le développement du tissu économique. Tissu au sein duquel le commerce est intégré.

Il est proposé de donner la possibilité aux communes actionnaires de la S.P.L. de confier la réalisation des missions suivantes :

- Définir un plan d'actions stratégiques pour le développement commercial :
- Mettre en place et développer le soutien aux acteurs du commerce et aller vers une fédération des associations de commerçants
 - ♦ Soutenir la professionnalisation des associations des commerçants
 - ♦ Participer à la promotion et à l'animation événementielle du commerce local
 - ♦ Assurer l'interface entre les commerçants, les Collectivités, et les partenaires
 - ♦ Mettre en place un outil d'E.marché
- Bâtir une stratégie de communication pour promouvoir le commerce de proximité et la mettre en œuvre
- Développer et entretenir des partenariats (chambre consulaires, services des communes et de l'Agglomération)
- Intégrer et soutenir les réseaux
- Animer des groupes d'acteurs dans le cadre du pilotage de projets de développement et de dynamisation du commerce
- Assurer une fonction d'expertise et de conseil sur le développement et la dynamisation du commerce à l'échelle territoriale (veille économique)
- Contribuer à pérenniser et développer l'implantation et la diversité commerciale

- Contribuer au bon fonctionnement du service et de la direction
- Contribuer à l'image vis-à-vis des interlocuteurs externes
- Contribuer à l'élaboration et au suivi des dossiers FISAC

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De confier ces missions à la SPL Caux Seine Développement qui se chargera d'appliquer un plan d'actions et de mettre en place des animations dans les centres villes en relations avec les associations de commerçants, la municipalité et les acteurs économiques,
- D'inscrire au Budget Primitif 2018 la somme de 10 342,80 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir, et permettant de mener à bien ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire et le charge de signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire ajoute que tous les commerçants de Rives-en-Seine seront concernés par cet accompagnement. Le numérique est désormais omniprésent, il faut donc répondre à ce défi. Il précise que le poste d'animateur commerces sera mutualisé avec la commune de Terres-de-Caux.

Pour faire suite à une question de Monsieur Yves LEROY, Monsieur le Maire répond que c'est un engagement pour une période de 2 ou 3 années ; des évaluations seront réalisées régulièrement.

DL2018-035	PETITE ENFANCE – Demandes de financement de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)
-------------------	--

En charge de la compétence PETITE ENFANCE sur son territoire, la commune de Rives en Seine a permis :

- Au 1^{er} septembre 2016, l'ouverture du multi accueil sur la commune déléguée de Caudebec-en-Caux,
- Au 1^{er} janvier 2018, la création du R.A.M. (relais d'assistants maternels) de Rives-en-Seine, installé dans des locaux situés sur la commune déléguée de Saint Wandrille-Rançon.

Afin que ces structures bénéficient d'équipements informatiques correspondant à leurs besoins actuels et permettant des évolutions (telle la création d'un « portail famille » dans les mois à venir), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition de matériels informatiques.

Ceux-ci sont susceptibles de bénéficier de l'aide financière de la C.A.F., dans le cadre de l'aide à l'investissement, à savoir :

STRUCTURE	DESCRIPTIF	MONTANT H.T.	Aide sollicitée
MULTIACCUEIL	INFORMATISATION – aide au 1 ^{er} équipement	785.00 €	30 %, soit 235 €
R.A.M.	INFORMATISATION COMPLETE DE LA STRUCTURE – aide au 1 ^{er} équipement	2 297.95 €	30 %, soit 689 €

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter ces subventions et de signer tout document relatif à cette délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition, tout en demandant à la C.A.F. l'autorisation exceptionnelle de procéder à ces acquisitions avant la fin de l'instruction de ces deux dossiers.

Monsieur le Maire remercie Mesdames Patricia SOUDAIS-MESSAGER et Angélique DUBOURG pour le travail accompli dans ce dossier.

Madame Annic DESSAUX ajoute que Madame Carole JOUSSE s'installe progressivement dans les nouveaux locaux et qu'il reste quelques travaux à effectuer afin de parfaire cette installation.

DL2018-036**Vente de l'ancienne Ecole
25 rue René Coty à Villequier**

Madame Stéphanie HAQUET, Maire de la Commune déléguée de VILLEQUIER, rappelle aux élus que le bien cadastré section AH N° 97, situé 25 rue R. Coty à Villequier, est mis en vente depuis la délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2017.

Par délibération du 20 décembre 2017, il avait été convenu que toute offre écrite serait proposée au vote du Conseil Municipal ; aussi, Madame Stéphanie HAQUET informe le Conseil Municipal qu'elle vient de recevoir une offre écrite d'un montant de 170 000 €.

Madame HAQUET précise que cette offre, légèrement inférieure à l'avis préalable du service du Domaine, est conforme, compte-tenu de la parcelle de terrain que la Ville conservera pour y créer un stationnement public. Elle propose donc aux élus de retenir cette offre sérieuse et de l'autoriser à signer tout document permettant la vente de ce bien communal à Monsieur Olivier SERY, demeurant à Caudebec-en-Caux / Rives-en-Seine, auprès de l'étude notariale DENOYELLE-VATTIER – PLE.

Il est précisé que l'ensemble des frais liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

DL2018-037**Acquisition d'un bien 47 rue de la République
Commune déléguée de Caudebec-en-Caux**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération votée le 20 décembre 2017, relative à cette maison, cadastrée section AH N° 432, contaminée par la mэрule.

Il informe le Conseil Municipal que par ordonnance du 6 mars 2018, le juge-commissaire auprès du tribunal de commerce du Havre a décidé la vente de ce bien à la commune pour un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander aux services de Caux Seine Agglo d'accompagner la Commune afin d'élaborer un acte administratif, permettant de concrétiser cette transaction immobilière entre la Commune et la S.E.L.A.R.L. Catherine VINCENT, mandataire liquidateur.

Au cas où les services de l'agglomération ne pourraient pas intervenir dans cet acte, ce dossier serait confié à l'étude notariale DENOYELLE-VATTIER / PLE.

Monsieur le Maire rappelle que dès que la Ville sera propriétaire de ce bien, elle procédera à la démolition de la maison ainsi qu'à la décontamination du terrain.

Enfin, il précise que les crédits permettant l'aboutissement de ce dossier figurent au budget primitif 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire et le charge de signer tout document permettant l'aboutissement de cette affaire dans les meilleurs délais. Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir.

DL2018-038**Indemnités de gardiennage Eglises de Rives-en-Seine**

A la demande des membres de la Commission Affaires Générales et en accord avec Mesdames DESSAUX et HAQUET, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étendre l'indemnité de gardiennage versée pour l'Eglise de Caudebec-en-Caux aux gardiens des églises de Rives-en-Seine.

Dans ce cadre, il serait proposé de verser cette indemnité aux préposés dans la limite du plafond (à savoir 479,86 € en 2018) pour le gardiennage des édifices suivants :

- Eglise Saint Martin de Villequier,
- Eglise de Bébec de Villequier,
- Eglise Saint Michel de Saint Wandrille-Rançon.

Monsieur le Maire précise :

- que l'indemnité est fixée chaque année par circulaire,
- que l'indemnité à verser à chaque préposé fera l'objet d'un arrêté municipal,
- qu'il appartiendra d'inscrire, chaque année, les crédits nécessaires au versement de cette indemnité au budget primitif de la Commune de Rives-en-Seine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions. Monsieur Jacques TERRIAL s'abstient.

DL2018-039	Achat d'un terrain appartenant à Engie, entre le 12b et le 14 rue Kennedy Demande d'intervention de l'EPFN
-------------------	---

Monsieur le maire rappelle que le projet d'urbanisation des friches industrialo-commerciales du quartier du marais à Caudebec en Caux est en cours de concrétisation : le premier des trois îlots est occupé par la résidence de l'Ambion, le deuxième par la construction de pavillons et d'un ensemble collectif. Quant au troisième et dernier îlot, il sera consacré à la construction d'une nouvelle gendarmerie et de logements.

Le plan d'aménagement du quartier prévoyait, en phase finale d'urbanisation, la création d'une voie nouvelle, reliant l'espace Denoville (cabinet médical, crèche et la maison des services au public) à la rue Kennedy. Pour cela, il convient de maîtriser le foncier et en particulier le terrain de l'ancienne usine à gaz appartenant à Engie.



Des négociations sont en cours avec Engie, ainsi qu'avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui pourrait acheter l'emprise pour le compte de la commune et l'assister dans la dernière phase de dépollution des sols.

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'acquérir la parcelle cadastrée AD 116 d'une contenance de 678 m²,
- De demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,
- De s'engager à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,
- De l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

DL2018-040	Syndicat Départemental d'Énergie Borne foraine rue de l'Oiseau Bleu
-------------------	--

Monsieur Henri DELAMARE présente le projet établi par le S.D.E.76 pour l'affaire Ext-2017-0-76164-M173 et désigné « Saint Wandrille Rançon – rue de l'Oiseau Bleu » dont le montant s'élève à 22 800 € TTC.

Ce projet consiste à créer une borne foraine équipée de 4 prises triphasées, à proximité du chemin de randonnée longeant la rivière Fontenelle.

L'alimentation en électricité se ferait depuis le transformateur existant rue de l'Oiseau Bleu et nécessite une extension de réseau de 79 ml.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 22 800 € TTC, dont 950 € à charge de la commune de Rives en Seine.

A la suite de cet exposé, Monsieur Henri DELAMARE propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le projet ainsi décrit,
- De demander au S.D.E.76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, et notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Pour faire suite à une question de Monsieur Paul GONCALVES, Madame Annic DESSAUX précise que la fibre est en cours de déploiement dans la région. Seine Maritime Numérique se charge de ce dossier. Si les lignes téléphoniques sont aériennes, la fibre passera en aérien ; à l'inverse si les lignes sont enterrées, des fourreaux seront passés. C'est l'entreprise Connect 76 qui a la charge de ce déploiement. Un gros travail de vérification des adresses est actuellement en cours ; A la demande de Seine Maritime Numérique, Madame Annic DESSAUX demande que les services municipaux gèrent ce dossier dans les plus brefs délais.

Madame Stéphanie HAQUET propose qu'une réunion publique ait lieu à Villequier pour présenter ce dispositif aux administrés en présence du référent de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine, Monsieur François CATTREUX.

DL2018-041	Syndicat Départemental d'Energie Effacement de réseau route de la Cambuse à Villequier
-------------------	---

Monsieur le maire présente le projet établi par le S.D.E.76 pour l'affaire AVP-M166-1-1 et désigné « Villequier – le Caumont » dont le montant s'élève à 99 000 € TTC.

Ce projet consiste à créer un réseau basse-tension enterré en remplacement de réseaux aériens, sur près de 600 ml au total, route de la Cambuse.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 99 000 € TTC, dont 28 050 € à charge de la commune de Rives en Seine (16 500 € pour le réseau électrique et 11 550 € pour le génie civil de télécommunication).

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'adopter le projet ainsi décrit,
- De demander au S.D.E.76 de programmer ces travaux dès que possible,
- De l'autoriser à signer tout acte afférent à ce projet, et notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

DL2018-042	Ecoles de Rives-en-Seine Projets artistiques, culturels et sportifs
-------------------	--

Suite à la délibération du 29 juin 2017 décidant de passer à la semaine des 4 jours entraînant d'office la suppression des activités dans le cadre des rythmes scolaires à compter de la rentrée de

septembre 2017, les élus de Rives-en-Seine avaient convenu de maintenir certaines activités artistiques, culturelles et sportives.

Depuis la rentrée 2017, certaines activités ont été mises en place en partenariat avec la MJ4C, en particulier pour l'école de Saint Wandrille.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une convention pour un projet de danse à l'école maternelle « Les Tourterelles » de Caudebec-en-Caux, et demande l'autorisation de signer à l'avenir ce genre de convention, sous réserve que des crédits figurent au budget de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

DL2018-043	Reversement subvention Ecole de Saint Wandrille-Rançon « la Caillouville »
-------------------	---

Madame Annic DESSAUX, Maire délégué de Saint Wandrille-Rançon informe le Conseil Municipal que des enfants l'école de « la Caillouville » sont partis en classe de mer à Gouville-sur-Mer du 9 au 12 avril 2018.

Suite au refus de la commission scolaire du 18 octobre 2017 de financer ce projet (délibération du 19 octobre 2017), les institutrices ont mis en place différentes actions (vente de crêpes...), une partie du voyage est subventionnée par la coopérative et une subvention a été demandée au Département.

Suite à leur demande, le Département leur a accordé une subvention de 368.00 €, celle-ci sera versée sur le compte de la commune de Rives-en-Seine.

Madame Annic DESSAUX propose au Conseil Municipal de reverser cette somme à la coopérative de l'école.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2018 au compte 6574.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Madame Annic DESSAUX remercie le Conseil Municipal de cette délibération, tout en regrettant de ne pas avoir été tenue informée de la date de départ des enfants et du déroulement du séjour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Personnel Communal – Interventions techniques
--

Madame Annic DESSAUX regrette que les agents techniques de la Ville empruntent le matériel de Saint Wandrille-Rançon sans qu'elle en soit informée. A l'avenir, elle souhaite être prévenue

Prochaines manifestations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie de remise des cartes d'électorales pour les jeunes inscrits d'office aura lieu le samedi 28 avril 2018 à 10 heures 30 à la Mairie de Rives-en-Seine.

La cérémonie du souvenir des déportés aura lieu ce même jour à 11 heures.

Délégation service des Eaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine a retenu un nouveau délégataire pour assurer le service de distribution des Eaux, il s'agit de STGS.

Chaque habitant a reçu, par courrier, une demande d'inscription (coordonnées et demande de prélèvement automatique). Il faut impérativement signer ce document qui fait office de nouveau contrat.

Nouveau Logo de Rives-en-Seine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau logo de Rives-en-Seine, proposé par les membres de la commission communication, après plusieurs séances de travail, est le suivant :



Madame Hélène AUBRY ajoute que c'est un logo moderne et dynamique à l'image de l'expérience à laquelle les élus de Rives-en-Seine participent :

« C'est un logotype à la fois facile à mémoriser (et à reproduire), atypique, intemporel et esthétique. Trois couleurs ont été attribuées aux étoiles qui symbolisent les 3 communes formant désormais un tout. Les 3 communes « rayonnent » côte à côte en bord de fleuve.

La Seine est également mise en avant par la forme du S dans le texte qui semble boucler et serpenter comme le fleuve.

Le méandre de la Seine rappelle le V qui servait de paraphe à Victor Hugo.

Ce logotype offre des possibilités d'animation dynamique intéressantes... »

La séance est levée à 22 heures 45.